

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	11

**Séance n° 3 du 30 mai 2024**

DATE DE LA CONVOCATION  
le 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi trente mai, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et le respect des prescriptions de distanciation physique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

**Présents** : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Patrick BOUTEILLER, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN et Nathalie ANCELIN.

**Absents** : Gérard VIEUBLED, Pascal PETITBON, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Manuella PESTEL, représentée par Philippe HENNEQUIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR et Sandrine HEUDE

**Secrétaire** : Patrick BOUTEILLER.

❖ *Délibération n° CM..23-2024*

**SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

**2024-0058-T - Extension - BT / RT / HTA - SOUTERRAIN**

**- rue des Malades**

**Projet LAESSA**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

VU la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la rue des Malades (projet LAESSA),

VU le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 3 avril 2024 s'élevant à la somme de 29 231,48 €uros (valable 3 mois) ;

VU le montant prévisionnel de la participation de LAESSA de 19 407,20 €uros (avec PCT) ;

VU les statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) en date du 5 février 2020 ;

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 060-216005793-20240530-23\_2024-DE

SLOW

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **ACCEPTE** la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de desserte en électricité **rue des Malades (Projet LAESSA)** en technique **souterraine**.

▶ **PREND ACTE** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux.

▶ **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

▶ **PREND ACTE** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

Pour extrait certifié conforme, le 6 juin 2024



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 6 juin 2024.

Patrick BOUTEILLER, Secrétaire



## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 03/04/2024 - Valable de 3 mois

Commune : SAINT-MARTIN-LE-NOEUD  
Localisation : Extension | BT - RT - HTA | SOUTER | Rue des malades  
Dossier n° : 2024-0058-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.050)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8 %	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement		Participation	
							PCT 40%	LAESSA Avec aide	LAESSA Sans aide	
Basse Tension	14 788,20 €	14 788,20 €	2 953,64 €	1 181,48 €	18 903,30 €	15 949,66 €	6 379,86 €	9 569,80 €	15 949,66 €	
Réseau Téléphonique	7 292,34 €	7 292,34 €	1 458,47 €	583,39 €	9 334,20 €	7 875,73 €	-	9 334,20 €	9 334,20 €	
Haute Tension	776,55 €	776,55 €	155,31 €	62,12 €	993,98 €	838,67 €	335,47 €	503,20 €	838,67 €	
<b>TOTAL</b>	<b>22 837,09 €</b>	<b>22 837,09 €</b>	<b>4 567,42 €</b>	<b>1 826,97 €</b>	<b>28 231,48 €</b>	<b>24 664,06 €</b>	<b>6 715,33 €</b>	<b>19 407,20 €</b>	<b>26 122,53 €</b>	

Le Directeur Général des Services du SE60



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 060-216005793-20240530-23\_2024-DE

5/10